

Assemblée Nationale

Lundi 11 juillet 2016

1^{re} SEANCE PUBLIQUE

Proposition de loi précisant les modalités de création d'une installation de stockage réversible en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue

Intervention de M. Christian BATAILLE, Député du Nord

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues,

Le souci de la gestion des déchets nucléaires est ancien. Même si l'on peut regretter que cette préoccupation n'ait pas été simultanée avec la décision de construire les premières générations de réacteurs nucléaires.

La Proposition de Loi qui nous est soumise aujourd'hui est une étape décisive dans le long cheminement de ce dossier, initié il y a 25 ans, dès la loi du 30 décembre 1991 dont j'étais le Rapporteur à cette même tribune et qui aboutira vers 2035 avec l'exploitation courante du stockage des déchets radioactifs en couches géologiques profondes.

Préalablement, en 1989, j'avais été chargé du premier rapport parlementaire traitant le sujet : le gouvernement de Michel ROCARD, après l'échec des gouvernements précédents, a recherché une solution neuve en se tournant vers le Parlement. L'institution parlementaire peut être fière de la démarche qui constitue le bon exemple d'un processus conduit à son terme par la volonté de nos assemblées relayée par le gouvernement. La performance n'est pas mince car, à travers une longue période, il a fallu éviter les pièges des alternances, risquant de remettre en cause ce qui était décidé.

La maîtrise des déchets nucléaires correspondait à l'intérêt supérieur du pays et de nos concitoyens. Et les querelles médiocres ont été la plupart du temps évitées, la continuité de l'Etat s'est – sur ce dossier – clairement affirmée. Puisse-t-elle donner l'inspiration sur d'autres dossiers d'intérêt global, touchant à l'énergie, à la défense ou à la diplomatie.

Même si la réversibilité est le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, je souhaite rappeler que la loi du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs est fondée sur la recherche de solutions dans trois voies différentes. Les recherches sur l'entreposage en surface et en sub-surface se sont continuées et seront utiles pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs.

En ce qui concerne les déchets à haute activité et à vie longue, aujourd'hui encore, les chercheurs du CEA et de nos universités travaillent toujours à réduire la toxicité et le volume des déchets, voire - dans une perspective futuriste, presque utopiste-, à éliminer, à incinérer les déchets issus du retraitement. Les matières nobles comme le plutonium étant réservés aux usages industriels.

A cette occasion, je soulignerai le rôle éminent tenu par la Commission Nationale d'Evaluation (CNE) constituée d'experts, provenant de tous les horizons scientifiques et sociologiques et qui remet régulièrement des rapports très argumentés sur l'évolution des recherches dans les domaines du stockage souterrain, de l'entreposage en surface et de l'élimination par la transmutation des matières radioactives.

Contrairement à ce qu'avancent les adversaires du projet, les responsables du dossier ne se limitent pas à vouloir à tout prix enfouir comme ils disent les résidus de retraitement en sites profonds et de les oublier : la réversibilité de ce stockage est présente à l'esprit des initiateurs du projet depuis le commencement.

A ce moment de notre réflexion, on pourrait évoquer la place de l'énergie nucléaire ou encore réaffirmer le rôle du progrès scientifique. Restons en à la simple nécessité de prendre en charge les déchets nucléaires déjà produits ou qui seront produits à coup sûr sans poser le problème du devenir de la filière nucléaire. Il eut été facile, il y a un quart de siècle, d'invoquer l'urgence, la sécurité pour justifier une démarche accélérée.

Au contraire, on a pris le temps et marqué les étapes, 25 ans disais-je tout à l'heure.

- le vote de la loi de 1991, je n'y reviens pas
- la médiation dont j'ai été chargé par le Gouvernement Balladur, parlementaire en mission pendant cette période. Le rapport remis aux ministres Gérard Longuet et Michel Barnier sur le site de laboratoires laissait au Gouvernement le soin de choisir entre 4 sites favorables.
- la loi de 2006 précisant celle de 91 et autorisant le principe d'un centre de stockage.

Voilà les principales étapes de ce parcours progressif et prudent.

Il n'y a pas beaucoup d'exemples d'une démarche où on a pris autant de précautions ?

Les critiques voudraient faire croire à une démarche précipitée. On a pourtant pris le temps de la réflexion et du débat, aujourd'hui l'heure de la décision est venue.

50 ans de réflexion au lieu de 25 ne contenteraient pas les critiques. Je crois que pour certains il faudrait débattre à perte de vue et ne jamais décider.

Avant d'évoquer la réversibilité, il faut aussi regarder les enjeux locaux, nationaux et internationaux.

Au niveau local, la préparation du Centre de stockage a fait l'objet d'une étude rigoureuse en laboratoire. Le site du Laboratoire de Bure a été retenu par le gouvernement après qu'on se soit assuré de la qualité géologique du sol, une argile compacte, non sismique et sans circulation d'eau. L'adhésion des populations à ce projet était la seconde condition. Ces deux conditions étaient réunies dans la Meuse et dans la Haute-Marne, comme elles auraient pu l'être dans les sites concurrents de Marcoule ou de la Vienne. Cette réalisation doit s'accompagner comme le demandent les élus et les habitants du territoire d'un développement économique vigoureux dans des régions où les activités industrielles sont précieuses.

Au niveau national, l'enjeu est bien celui de la responsabilité du pays où les déchets sont produits. Notre pays doit assumer sa responsabilité et nous avons eu raison de rejeter les solutions « exotiques » dans des déserts étrangers ou dans les fonds marins comme avaient commencé à le faire les Britanniques.

Au nom du principe de responsabilité, c'est bien sur notre sol ou plutôt dans notre sous-sol que nous devons trouver les réponses. A contrario, la France n'aura pas à accueillir les déchets étrangers, dès 1991, la loi le disait.

Au plan international, nous avons pratiquement rattrapé notre retard en matière de déchets. Nous serons sous quelques années au même niveau qu'un pays comme la Suède qui réalise un stockage dans le granit. Le savoir-faire de la France sera incontestablement un atout international, des pays importants s'intéressent d'ores et déjà à nos méthodes et à notre savoir-faire.

La réversibilité du stockage est une condition essentielle de sa crédibilité. Au début de ce processus, les économistes et les scientifiques penchaient pour l'irréversibilité, notion qui donnait le vertige. La loi de 1991 n'avait pas arbitré, laissant ainsi ouverte l'alternative « réversibilité – irréversibilité ». La réversibilité qui avait la préférence des parlementaires a été clairement affirmée par la loi de 2006. Le débat public organisé en 2013 par la

Commission nationale du Débat Public y a ajouté une étape de stockage pilote.

Si nos débats d'aujourd'hui sont concluants, la réversibilité sera la clef du futur stockage. La réversibilité ne doit pas être comprise comme un synonyme de récupérabilité. Elle indique la capacité à offrir aux générations suivantes des options sur le long terme, que l'on choisisse de sceller les ouvrages de stockage ou au contraire, de récupérer les colis de déchets. Cette réversibilité est assurée pendant le développement du stockage qui est progressif et flexible.

La réversibilité s'inscrit bien dans la philosophie de l'ensemble de la démarche qui est marquée depuis le départ par l'ouverture traduite par la pluralité des options : plusieurs voies de recherche, encore aujourd'hui à l'œuvre, plusieurs sites potentiels pour le laboratoire et le stockage au début de la démarche, et maintenant, la réversibilité qui indique qu'il n'y a pas de solution définitive choisie arbitrairement.

Aujourd'hui donc, nous confirmons cette démarche d'ouverture dans la dynamique et en refusant l'immobilisme.

Dans vingt, trente ou quarante ans, les progrès de la science sont susceptibles de nous permettre de récupérer les déchets nucléaires et de les traiter autrement. Le rapporteur l'a souligné, on ne peut pas stocker ces matières en surface pendant une longue durée dans des silos comme nous le faisons aujourd'hui à Marcoule ou à La Hague, même si ce stockage intermédiaire est tout à fait sécurisé.

A contrario, les Etats-Unis qui ne se sont pas engagés dans la voie du retraitement entreposent leurs combustibles usés qui s'accumulent dans des zones désertiques. La gestion des déchets nucléaires dans ce pays est pour l'instant sans solution.

Le vote essentiel de cette loi sur la réversibilité a fait l'objet de beaucoup de débats. Il y a un an, avec Jean-Yves Le Déaut, Anne-Yvonne Le Dain et Jean-Louis Dumont, nous avons fait adopter une disposition proche de celle-ci dans la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron. Le Conseil Constitutionnel avait écarté cette disposition non pour son contenu mais pour des raisons de forme. Nous avons redéposé avec les mêmes parlementaires le même texte. Aujourd'hui, c'est du Sénat que nous revient un texte fort proche de ces textes précédents et déposé à l'initiative de nos collègues sénateurs, Gérard LONGUET et Christian NAMY. Ce texte est très complet. Il définit la réversibilité « permettant d'intégrer le progrès technologique et de s'adapter aux évolutions possibles ». La mise en œuvre du principe de réversibilité est vérifiée tous les cinq ans, les citoyens sont associés par l'actualisation tous les cinq ans du plan directeur. Une phase industrielle pilote est garantie. La sûreté préside à la demande d'autorisation de création, différents rapports accompagneront le processus. Enfin, l'Autorité de Sûreté Nucléaire délivrera « l'autorisation de mise en service complète de l'installation ».

Ce texte est pleinement satisfaisant. Il n'est plus utile d'y ajouter tel ou tel amendement de détail dans le but de rechercher des améliorations un peu vaines.

Au contraire, il est maintenant prioritaire de conforter par notre vote le texte qui a été adopté largement par la majorité et l'opposition du Sénat rassemblées, avec le soutien du Gouvernement et en dépit d'un faible nombre de votes contraires.

C'est la raison pour laquelle au nom du Groupe Socialiste, je vous demande de rejeter tous les amendements pour aboutir à un vote final conforme.